



## AGENT DE PISTE

L'agent de piste chargé du tri bagages, et du chargement-déchargement des bagages sur les différents aéro-nefs. Il s'occupe également du nettoyage de la cabine de l'avion.

### Mission

Il respecte les règles du chargement et des consignes de sûreté et de sécurité. L'agent de piste travaille en soute, fait les transferts des bagages vers la galerie et fait le nettoyage cabine de l'avion.

### Règles d'or

Ponctualité, esprit d'équipe et d'initiative, rigueur, attention, discipline sont les maîtres mots de l'agent de piste.

### Conditions de travail

Sous la tutelle du chef d'équipe, l'agent de piste travaille sur les pistes des aéroports. Les horaires sont décalés et variables. L'agent de piste travaille en horaires décalés, les week-ends et jours fériés.

### Formation nécessaire

Niveau minimum CAP/BEP ; Le métier Agent de piste nécessite des formations réglementées, à savoir, la formation la formation « Chargement et déchargement » selon les différents avions traités, la formation « Matières dangereuses » et la formation « Sûreté du métier de la piste et du fret ».

Le permis B est obligatoire puisque le candidat doit passer un permis spécifique pour circuler sur les pistes

**Contrat** : CDD du 3 avril 2023 au 08 janvier 2024, renouvelable ou CDI

**Horaire contractuel** : 35h

**Catégorie socioprofessionnelle** : CCNTA -PS coefficient 200

**Salaire de base** : débutant 1709€

**Panier repas** : 4.50€/ jour travaillé

**Panier transport** : 4.20€/ jour travaillé

**Mutuelle/Prévoyance** : 60% employeur – 40% salarié

**Dès 13 mois d'ancienneté** : 13<sup>em</sup> mois +prime de vacances

**Envoyer CV et lettre de motivation à** : [Tuan.anh.le@aviapartner.aero](mailto:Tuan.anh.le@aviapartner.aero)